

Devinez lequel a été arrêté à la frontière pour possession de drogues...



Les médicaments prescrits et même certains médicaments sans ordonnance peuvent être soumis à un examen rigoureux aux postes de douane.

Lorsque vous voyagez à l'étranger, gardez sur vous une copie de votre ordonnance et transportez vos médicaments dans leur contenant d'origine. Si vous utilisez des seringues, procurez-vous un certificat en règle attestant qu'elles sont destinées à un usage médical.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter notre site Web : www.dfait-maeci.gc.ca/antidrug/

OBTENEZ-LE AVANT RE RT

24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7
**ASSISTANCE D'URGENCE,
DANS LE MONDE ENTIER**

À PARTIR DE

\$9⁹⁵

1.888.824.4418

www.247EmergencyAssist.com